

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le lundi 7 Octobre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 01 Octobre 2019

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Présents : BADEBEC Séverine, CALLES Claude, ESCAPOULADE Alain, HAHUSSEAU Christiane, MAURY Gérard, MOTTIN Gérard, SAUTOU Nicole, VIGOR Jean-Marie.

Absents excusés : THIEBEAU Olivier

ECTORS Cécile, pouvoir à HAHUSSEAU Christiane

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du CM du 15 Juillet 2019
- **Délibérations :**
 - Validation du rapport annuel de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
 - Cession de Véhicule
 - Vente de parcelle
 - Remboursement de retenue de garantie

- **Questions Diverses**

Avant d'ouvrir la séance, Gérard demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- délibération concernant le prix de la location de la salle en semaine à l'année.
- agrandissement du parking de la salle polyvalente
- admission en non-valeur d'une facture d'eau

Le Conseil, à l'unanimité, valide la modification à l'ordre du jour proposée.

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

Validation du rapport annuel de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Gérard explique les grands points et rapport et le fait circuler. Ce rapport est consultable en mairie.

Le Conseil prend acte de la présentation du rapport.

Cession de Véhicule

Le véhicule Berlingo de la Commune, acheté 1 500 € en 2014, n'est plus utilisé. Un habitant de la commune propose de le racheter pour 1 000 € si le contrôle technique à venir est OK. Le Conseil, à l'unanimité, décide la vente du véhicule.

Vente de parcelle

La commune possède en « Bien non Délimité » 280 m² d'un terrain de 404 m² situé à Souillaguet au lieudit *La Forge*. Le « copropriétaire » se propose de racheter la part

communale à raison de 1.50 € le m² et prendrait en charge les frais inhérents à cette transaction.

Le Conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement à cette transaction.

Remboursement de retenue de garantie

Suite aux problèmes rencontrés par l'architecte en charge du suivi des travaux de la salle, le Conseil doit prendre une délibération pour autoriser le remboursement de la retenue de garantie de l'entreprise de maçonnerie.

Vote favorable de cette délibération par tous les conseillers.

Délibération concernant le prix de la location de la salle en semaine à l'année

Après discussion, le Conseil fixe à 100 € la participation annuelle pour l'occupation de la salle un soir par semaine pour les association sur la période scolaire.

Agrandissement du parking de la salle polyvalente

Pour cet agrandissement de 320 m², nous avons deux devis (5 400 € et 4 480 €) qui nous avons jugé trop onéreux. Après discussion avec l'entreprise TAC (qui œuvre actuellement au renforcement du réseau d'eau) sur les différentes techniques possibles, il nous a été présenté un devis de 2 556 €.

Après discussion, le Conseil valide ce devis qu'il juge raisonnable.

Admission en non-valeur d'une facture d'eau

Une ancienne locataire de la *Maison Grangié* qui a quitté les lieux sans laisser d'adresse, ne s'est pas acquittée d'une facture d'eau de 21,10 €. La Trésorerie nous demande d'enregistrer cette somme en non-valeur sur le budget de l'eau. Les frais de justice pour recouvrir ce dû seraient bien supérieurs à cette somme.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, accepte cette admission en non-valeur

Informations

* Le renforcement du réseau d'eau et l'implantation d'une nouvelle borne incendie au mas de Maury est en cours.

* Les allées des cimetières ont été désherbées et recouvertes d'une couche de concassé.

* Assainissement du Bourg : La première évaluation faite par le SYDED s'élevait à 157 000 €. Suite aux problèmes d'infiltration du terrain, une nouvelle étude a été effectuée par le cabinet en charge du projet. La nouvelle estimation s'élève à 273 000 €. Malgré les subventions que l'on peut espérer avoir, le reste à charge pour la commune serait de 186 000 € HT.

La participation financière demandée aux futurs bénéficiaires serait bien plus élevée que le coût de réfection d'un assainissement individuel. Par conséquent, le projet est stoppé.

* Le logement de M. Régis a été reloué en Aout après rafraichissement.

* Le radar pédagogique a été installé.

* Révision du PLU : L'enquête publique prend fin le 08 Octobre 2019 à 17h 30

* Antenne FREE : Pas de nouvelles, à priori, la recherche de projets alternatifs est toujours en cours.

• Questions Diverses

- Le travail d'épaveuse effectué récemment n'est pas satisfaisant notamment en ce qui concerne le chemin sous le Mas de Fraysse.
- Le chemin intercommunal des Carriols (du mas de Fraysse à Estampes) a besoin d'un élagage pour permettre le passage des engins agricoles.

- La borne située face au transformateur électrique en limite du chemin de la fontaine du Four a été arrachée par l'entreprise Montastier. Il semblerait qu'elle n'ait pas été remplacée correctement. Elle empièterait sur le chemin et dépasserait, ce qui la rendrait dangereuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures